

# BECAFIRE BV

## ANNEXE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – VERSION JURIDIQUE (UNION EUROPÉENNE)

#### 1. CHAMP D'APPLICATION – ACCEPTATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») régissent exclusivement toutes les ventes de produits conclues par **Becafire bv**, société de droit belge, auprès de clients professionnels au sens du droit de l'Union européenne et du droit belge.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par l'acheteur, lesquelles prévalent sur tout autre document, condition ou stipulation émanant de l'acheteur, et notamment sur ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf dérogation expresse, écrite et préalable acceptée par **Becafire bv**.

Les documents commerciaux, catalogues, prospectus, publicités, notices ou supports de communication n'ont qu'une valeur informative et indicative et ne constituent en aucun cas des documents contractuels.

#### 2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents techniques, commerciaux, descriptifs, plans, schémas, photographies, supports de communication ou tout autre document transmis par **Becafire bv** demeure sa propriété exclusive au sens des dispositions relatives à la propriété intellectuelle applicables dans l'Union européenne.

Toute reproduction, communication, diffusion ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite. Les documents devront être restitués dès la première demande.

#### 3. COMMANDES – FORMATION DU CONTRAT

Les commandes doivent être établies par écrit et engagent irrévocablement l'acheteur. Le contrat de vente n'est définitivement formé qu'après acceptation écrite de la commande par **Becafire bv** ou par l'expédition des produits, laquelle vaut acceptation ferme et définitive.

Toute demande de modification ou d'annulation de commande ne pourra être prise en considération que si elle est notifiée par écrit au moins vingt et un (21) jours calendaires avant la date de livraison prévue et sous réserve de l'acceptation expresse de **Becafire bv**. Toute modification acceptée donnera lieu, le cas échéant, à l'émission d'un nouveau bon de commande et à un ajustement du prix.

#### 4. PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les prix sont exprimés en euros, nets, hors taxes et hors droits éventuels. La livraison est comprise dans le prix sauf stipulation contraire écrite.

**Becafire bv** se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les prix applicables étant ceux en vigueur à la date d'acceptation de la commande.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Sauf convention écrite contraire, la première commande est payable comptant avant expédition. Les commandes ultérieures sont payables à trente (30) jours nets par mandat de domiciliation B2B, conformément à la directive européenne 2011/7/UE relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

En cas de paiement par virement bancaire, des frais administratifs équivalents à 0,5 % du montant total de la commande seront appliqués.

Conformément aux articles 9 et suivants de la directive (UE) 2019/771 et aux dispositions du droit belge, **Becafire bv** conserve la pleine propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et accessoires. En cas de défaut de paiement, le vendeur est autorisé à reprendre les produits aux frais et risques de l'acheteur.

## 5. RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard calculés au taux de 15 % l'an, sans préjudice de toute autre action.

Conformément à la directive 2011/7/UE, une indemnité forfaitaire minimale de cinquante (50) euros sera due pour frais de recouvrement, sans préjudice de la possibilité pour **Becafire bv** de réclamer une indemnisation complémentaire si les frais exposés excèdent ce montant.

Huit (8) jours après une mise en demeure restée infructueuse, **Becafire bv** pourra suspendre toute livraison, résilier la vente de plein droit et exiger la restitution immédiate des produits, sans préjudice de dommages et intérêts.

**Becafire bv** se réserve également le droit de limiter ou de supprimer les délais de paiement et de fixer un plafond d'encours à tout moment.

## 6. LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES – INCOTERMS®

Les livraisons sont effectuées selon les disponibilités et dans l'ordre d'enregistrement des commandes. Les délais de livraison sont communiqués à titre purement indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement ferme ou contractuel.

Sauf stipulation écrite contraire figurant expressément sur la confirmation de commande ou la facture, les ventes sont conclues selon l'Incoterm® **EXW – Ex Works (départ usine / entrepôt Becafire bv)**, tel que défini par les Incoterms® 2020 de la Chambre de Commerce Internationale (CCI).

Dans le cadre de l'Incoterm® EXW, les produits sont réputés livrés et les risques sont transférés à l'acheteur dès leur mise à disposition dans les locaux de **Becafire bv** ou à tout autre lieu convenu. L'acheteur supporte l'intégralité des frais, risques et responsabilités liés au chargement, au transport, à l'assurance, aux formalités douanières d'exportation et d'importation, ainsi qu'aux taxes et droits éventuels.

À titre dérogatoire et uniquement en cas d'accord écrit préalable, un autre Incoterm® pourra être appliqué, notamment **DDP – Delivered Duty Paid**, sans que cela ne remette en cause le transfert des risques au plus tard lors de la remise des marchandises au premier transporteur.

Les produits voyagent en toute hypothèse aux risques et périls exclusifs de l'acheteur, même en cas de vente franco de port ou d'organisation du transport par **Becafire bv** pour le compte de l'acheteur.

Il appartient à l'acheteur de vérifier immédiatement l'état, la quantité et la conformité des marchandises lors de la prise de possession ou de la réception. Toute réclamation relative à un défaut apparent, une avarie ou un manquant devra être notifiée au transporteur sur le bon de livraison/transporteur ainsi qu'une copie accompagnée de photos seront envoyés à Becafire le jour de la livraison, en cas de refus de la marchandise ou de détérioration. conformément aux dispositions légales et conventions internationales applicables.

Tout retour de marchandise est strictement subordonné à l'accord écrit et préalable de **Becafire bv**. Les frais, risques et responsabilités liés au retour sont exclusivement à la charge de l'acheteur.

## 7. GARANTIE – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les produits bénéficient exclusivement des garanties légales et/ou commerciales accordées par le fabricant, conformément au droit de l'Union européenne applicable aux relations entre professionnels.

La responsabilité de **Becafire bv** est strictement limitée au remplacement ou au remboursement des produits reconnus défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnisation, notamment pour pertes d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice, préjudice commercial ou immatériel.

**Becafire bv** ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs, quels qu'ils soient, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits.

La garantie est exclue dans tous les cas suivants :

- utilisation non conforme aux prescriptions techniques ou aux règles de l'art ;
- installation défectueuse ou non conforme ;
- intégration dans un système ou une installation non validée ;
- modification, transformation ou réparation effectuée par l'acheteur ou un tiers non autorisé ;
- usure normale ou défaut d'entretien.

En tout état de cause, la responsabilité totale de **Becafire bv**, toutes causes confondues, est expressément plafonnée au montant hors taxes effectivement payé par l'acheteur au titre de la commande concernée.

## **8. RÉSILIATION – CLAUSE PÉNALE**

En cas de résiliation unilatérale, totale ou partielle, de la commande par l'acheteur, en dehors des cas expressément prévus aux présentes CGV ou par la loi, **Becafire bv** se réserve le droit d'exiger, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire irréductible équivalente à trente pour cent (30 %) du montant total hors taxes de la commande.

Cette indemnité est due de plein droit, sans préjudice du droit pour **Becafire bv** de réclamer la réparation intégrale de tout dommage complémentaire subi.

## **9. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes CGV sont régies par le droit belge, conformément aux règlements européens applicables, notamment le règlement (UE) n°593/2008 (Rome I).

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Furnes (Belgique), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## **10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Elles sont collectées aux fins de l'exécution des contrats, de la gestion de la relation commerciale, de la comptabilité et, le cas échéant, du marketing direct.

Le responsable du traitement est **Becafire bv**. Les données ne sont transmises qu'aux sous-traitants et partenaires strictement nécessaires à ces finalités.

Le client garantit l'exactitude des données communiquées et le respect du RGPD à l'égard des personnes concernées. Il reconnaît avoir été informé de ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.

Pour plus d'informations, la politique de confidentialité est disponible sur : [www.becafire.be](http://www.becafire.be)